

POLE OPERATIONNEL
DIRECTION OPERATIONNELLE VOIRIE CIRCULATION PROXIMITE

SIGNALISATION LUMINEUSE DES CARREFOURS

MARCHE N° 10/215 R : FOURNITURE D'ARMOIRES ET CONTROLEURS DE
SIGNALISATION TRICOLEURE LUMINEUSE

MARCHE N° 10/216 R : FOURNITURE DE DETECTEURS DE VEHICULES PAR
ANALYSE D'IMAGE

AVENANT N° 1

Entre d'une part,

Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, ci-après dénommée « La CUB », autorisé aux fins du présent acte par délibération n° du Conseil de Communauté du et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX CEDEX

et, d'autre part,

Monsieur Stéphane POUILLOT, Directeur de l'Activité Systèmes Urbains, agissant au nom et pour le compte de la Société Aximum Produits Electroniques, Société par action simplifiée unipersonnelle, dont le Président est Monsieur Philippe HARELLE, et dont le siège social est situé à Chatou (Yvelines), 41 Boulevard de la République, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 383 765 799

Il a tout d'abord été rappelé que :

La CUB a confié à la Société Sagem Communications SAS, sur appel d'offres les marchés suivants :

n° 10/215 R : Fourniture d'armoires et contrôleurs de signalisation tricolore lumineuse. Ce marché a été conclu pour une durée initiale de 1 an à compter du 16 juin 2010, date de sa notification, reconductible par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, et pour un montant minimum annuel de 85 000 €H.T. et un montant maximum annuel de 340 000 €H.T.

n° 10/216 R : Fourniture de détecteurs de véhicules par analyse d'image. Ce marché a été conclu pour une durée initiale de 1 an à compter du 16 juin 2010, date de sa notification, reconductible par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, et pour un montant minimum annuel de 5 000 €H.T. et un montant maximum annuel de 30 000 €H.T.

Par courrier en date du 30 juin 2010, la Société Sagem Communications SAS a fait part à notre établissement public de la cession de ses droits et obligations pour les contrats, marchés et commandes à la Société Aximum Produits Electroniques, suite à la conclusion d'un protocole d'accord signé le 14 juin 2010 entre les deux sociétés et du changement du titulaire à intervenir de fait sur ces marchés à compter de cette date.

Les documents et renseignements nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert ont été transmis :

- Extrait Kbis Aximum Produits Electroniques en date du 09 février 2010
- Extrait de procès verbal de la réunion du Conseil de Surveillance du 20/04/2010
- Journal d'annonces « Ouest France – Rubrique Vie des Sociétés », en date du 23/06/2010
- Relevé d'identité bancaire
- DC 5
- DC 7
- Attestation d'assurance 2010 – responsabilité civile

Après vérification des capacités, compétences et moyens de la Société Aximum Produits Electroniques à poursuivre l'exécution des marchés concernés dans les mêmes conditions que celles initialement prévues,

Il a ensuite été dit et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet le transfert des marchés n° 10/215 R et 10/216 R de la Société Sagem Communications SAS à la Société Aximum Produits Electroniques

ARTICLE 2 – AVENANT DE TRANSFERT

2.1 – La Société Aximum Produits Electroniques se substitue ainsi à la Société Sagem Communications SAS dans tous ses droits et obligations découlant de l'exécution des marchés n° 10/215 R et n° 10/216 R en cours.

2.2 – Les modifications suivantes sont à prendre en compte :

- le titulaire des marchés n° 10/215 R et n° 10/216 R est dénommé : Aximum Produits Electroniques
- forme juridique : Société par actions simplifiée unipersonnelle
- Président : Monsieur HARELLE Philippe
- Registre du Commerce : 383 765 799 RCS VERSAILLES
- Sise 41 Boulevard de la République, 78400 CHATOU
- Etablissement qui exécutera la prestation sis 17 avenue Roger Lapébie – Z.I. Chanteloiseau – 33140 Villenave d'Ornon
- Identifiant SIRET : 383 765 799 00044
- APE : 2790Z

Relevé d'identité bancaire :

Titulaire du compte : Aximum Produits Electroniques

Domiciliation : Crédit Industriel et Commercial (CIC)

Code banque : 30066

Code guichet : 10972

N° de compte : 00020086601

Clé : 86

ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à Bordeaux, le

La Société Aximum
Produits Electroniques,

Le Président de la
Communauté Urbaine de Bordeaux,